



Préalable

L'accueil est élargi à l'ensemble des publics habituellement hébergés.

Mesures à appliquer

- ❖ Privilégier un fonctionnement de l'établissement par semaine (plutôt que par jour) pour limiter les déplacements et le brassage des élèves, en cas de besoin.
- ❖ Organiser un nettoyage quotidien, notamment des espaces collectifs.
- ❖ L'internat doit être aménagé de manière à respecter la distanciation physique :
 - définir les modalités d'occupation de l'internat en fonction du nombre d'élèves internes accueillis ;
 - **La distance entre les lits est d'au moins 1 mètre. Les lits superposés peuvent être utilisés en inversant les couchages afin que les élèves y dorment « tête bêche » ;**
 - renforcer la sensibilisation des élèves au respect de la distanciation physique ;
 - veiller au bon équipement des sanitaires, notamment en savon liquide et, le cas échéant, fournir aux élèves des solutions hydroalcooliques en quantité suffisante ;
 - limiter les déplacements dans l'internat ;
 - neutraliser le mobilier et matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou un balisage).
- ❖ Renforcer la formation des élèves au respect des gestes barrière.
- ❖ Veiller à aérer régulièrement les espaces collectifs.
- ❖ Rappeler aux internes la nécessité d'aérer régulièrement les chambres.
- ❖ Former le personnel en charge de la surveillance des règles spécifiques de fonctionnement de l'internat dans la période.